

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2024

commune (s) : Saint Priest

objet : **Rues du Grisard et du Puits Vieux - Construction d'un égout circulaire - Approbation d'un dossier de consultation des entreprises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le programme de travaux pour cette opération a été validé par délibération du Conseil n° 2003-1608 en date du 22 décembre 2003 et les crédits de paiement individualisés 2004 et 2005.

Ce projet doit permettre de supprimer les inondations survenant périodiquement au point bas de la rue du Grisard, quartier des Longes.

Cette opération consisterait à construire un égout circulaire de diamètre 600 et 1000 mm rue du Grisard et du Puits Vieux à Saint Priest et comporterait la réalisation de :

- 190 mètres d'égout circulaire de diamètre 600 mm,
- 731 mètres d'égout circulaire de diamètre 1 000 mm,
- 14 cheminées de visite,
- 15 ouvrages de récupération des eaux pluviales,
- 10 branchements particuliers.

L'opération comporterait un lot unique se décomposant comme suit :

- construction d'un égout circulaire,
- réfection définitive de chaussée,
- contrôles : essais d'étanchéité, inspection télévisée, essai de compactage de tranchée,
- plan de récolement,
- mission de coordination sécurité.

Le montant global de l'opération est estimé à :

- montant HT	1 100 000 €
- TVA 19,60 %	215 600 €
	<hr/>
- montant total TTC	1 315 600 €

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un égout circulaire de diamètre 600 et 1 000 mm.

Les travaux pourraient être attribués à une entreprise seule ou à un groupement solidaire à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

Vu les articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009, n° 2003-1087 et n° 2003-1608 respectivement en date des 18 mai 2001, 3 mars et 22 décembre 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement d'une consultation en vue de la construction rues du Grisard et du Puits Vieux à Saint Priest d'un égout de diamètre 600 et 1 000 mm de diamètre,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection des chaussées, les essais d'étanchéité, d'inspections télévisées, de compactage de tranchées, les récolements des ouvrages réalisés et la mission de coordination sécurité, seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de l'eau et de la voirie.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

5° - La dépense de 1 100 000 € HT, soit 1 315 600 € TTC à engager pour cette opération en 2004 et 2005 sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement et prévus pour les exercices 2004 et 2005 au titre de l'autorisation de programme individualisée 0134 - fonction 2 222 - compte 235 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,